

RAPPORT INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2016 MUTEX

Rapport établi en application des dispositions de l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.



Le présent rapport est établi en application de l'Article 173 alinéa 3°, paragraphe VI de la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du Décret n°2015-1850.

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTITE

1.1. DEMARCHE GENERALE

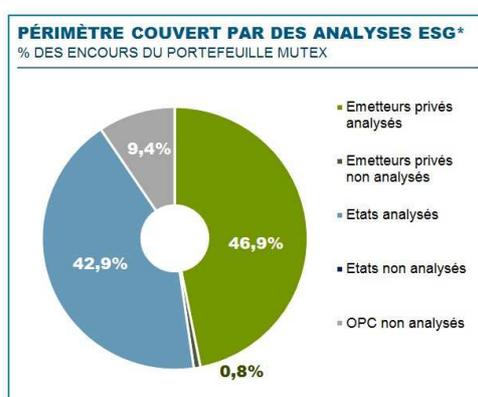
La politique ISR (Investissement Socialement Responsable) de MUTEX s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements. Sa mise en place répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos assurés et celui des valeurs fondatrices du mouvement mutualiste.

1.2. OBJECTIFS

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) sont susceptibles d'offrir de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques (cf page suivante), mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

1.3. PERIMETRE COUVERT PAR DES ANALYSES (A FIN 2016)



Source : OFI AM au 31/12/2016

* ESG : Environnementale, Sociale et de Gouvernance

L'analyse porte sur les valeurs mobilières cotées de MUTEX gérées en partenariat avec le groupe OFI Asset Management dans le cadre de mandats diversifiés, représentant un encours de 7.4 milliards d'euros à fin 2016. L'ensemble du présent rapport concerne uniquement ce périmètre.

Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'analyse de l'indice obligataire : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice qui réplique la performance des obligations émises par des entreprises, en euro et de catégorie Investment Grade (Classe Investissement de bonne qualité). Cet indice est désigné par le terme de « Indice de référence » dans le présent rapport
- Pour les Etats, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE

2. ÉMETTEURS PRIVÉS

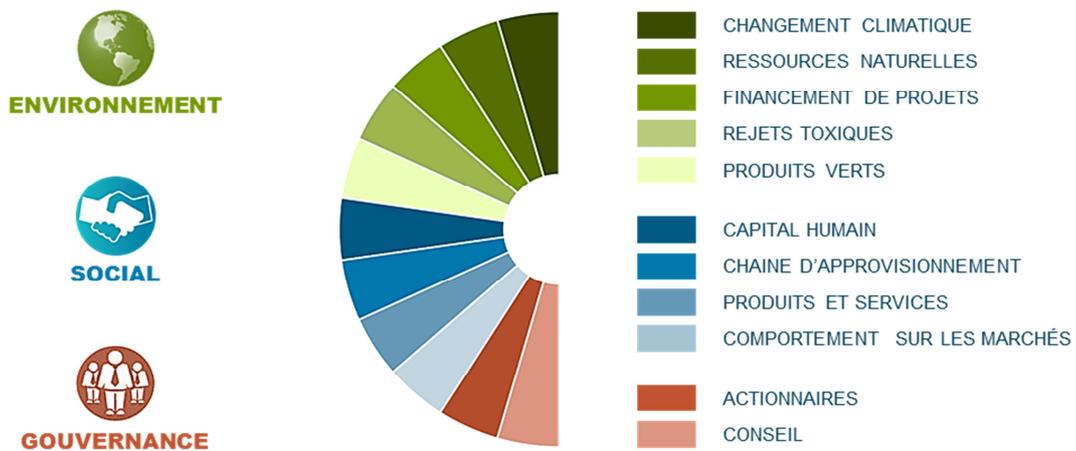
2.1. ANALYSE ESG

L'analyse ESG (Environnementale, Sociétale et de Gouvernance) est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

2.1.1. Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), OIT (Organisation Internationale du Travail)) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR

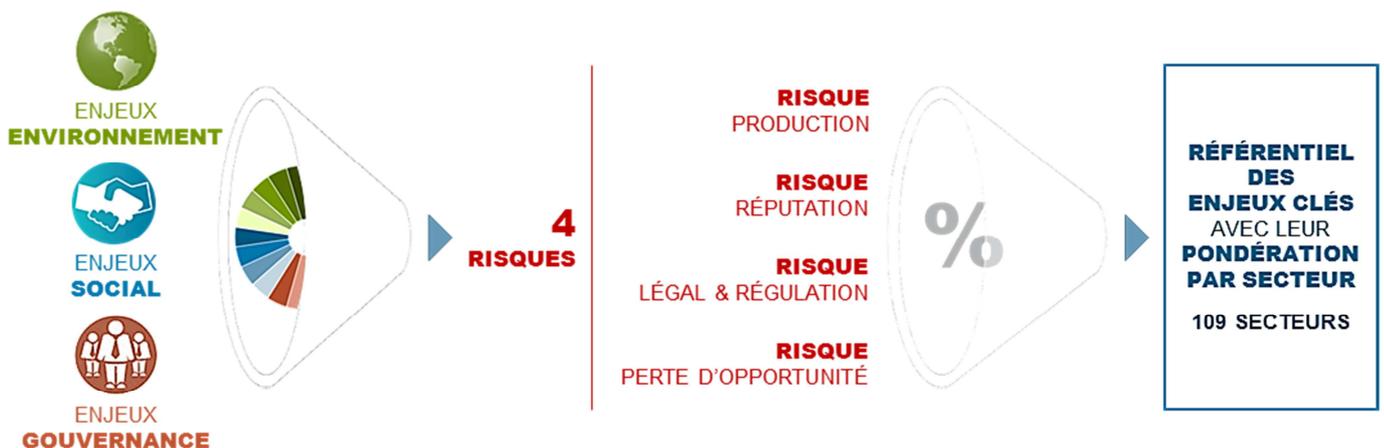
Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques :



2.1.2. Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques » :

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



2.1.3. Critères environnementaux liés au changement climatique

Sur la thématique du Changement Climatique, les critères analysés sont les suivants :

Des critères concernant des risques physiques

Les principaux risques sont :

- Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
- Les risques de sécheresse
- Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- L'impact de l'activité sur l'eau
 - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
- L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
- L'intégration de cette thématique par les compagnies d'assurance dans leurs produits

Des critères concernant des risques liés à la transition énergétique

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

Les émissions carbone du processus de production :

- Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
- Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
- Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
- Résultats observés

Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage) :

- Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
- Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
- Résultats observés

Les opportunités de développement dans les technologies « vertes » :

- Énergies renouvelables,
- Bâtiments éco-conçus,
- Technologies améliorant l'efficacité énergétique,
- Solutions de recyclage
- Chimie verte...

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information :

- Analyses provenant d'agences spécialisées : deux agences de notation extra-financière : MSCI, VIGÉO, une agence spécialisée dans l'analyse de la gouvernance : PROXINVEST, et un fournisseur d'informations ESG pouvant impacter le risque de réputation des entreprises : REPRISK.
- Analyses et données provenant de différents médias spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) mis en place par l'entreprise...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport Développement Durable, contact direct des analystes avec l'entreprise...)

2.1.4. Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque secteur d'activités. Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **SOUS SURVEILLANCE** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15 % des émetteurs de l'univers.

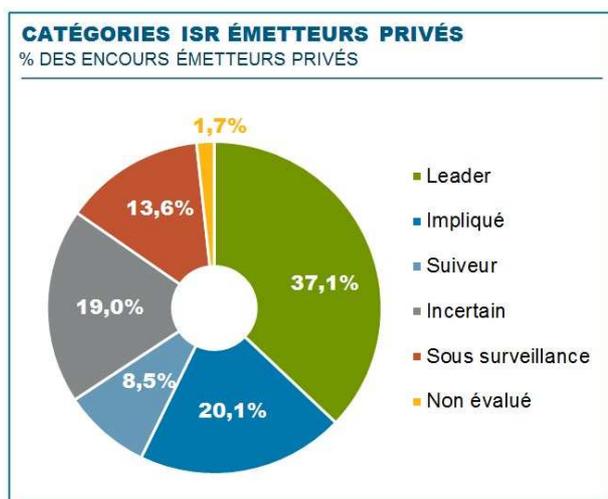
Les autres émetteurs sont répartis en 4 catégories égales en nombre d'émetteurs :

- **INCERTAINS** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **SUIVEURS** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **IMPLIQUÉS** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **LEADERS** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

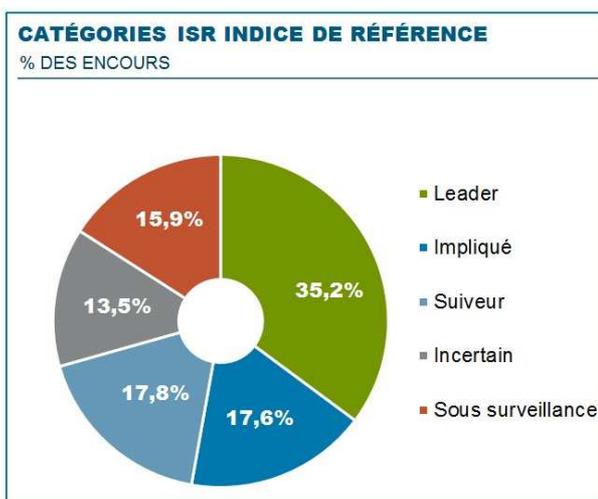
2.1.5. Résultats de l'analyse au 31 décembre 2016

A fin décembre, 99 % des émetteurs privés détenus directement dans le portefeuille MUTEX étaient couverts par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des émetteurs privés était la suivante :



Source : OFI AM au 31/12/2016



Source : OFI AM au 31/12/2016

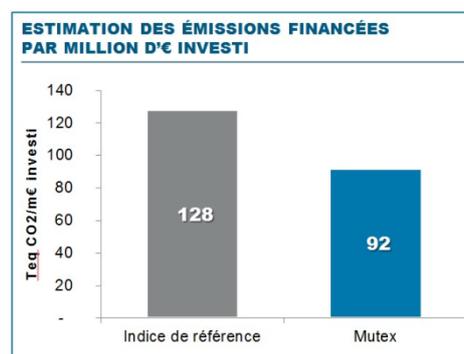
2.2. APPRECIATION DE LA CONTRIBUTION AU RESPECT DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

2.2.1. Évaluation de l'empreinte carbone

Émissions financées

Le calcul des « émissions financées » a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur par les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euro investi.

Mode de calcul : $\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société (m€)}}$



Source : OFI AM, au 31/12/2016

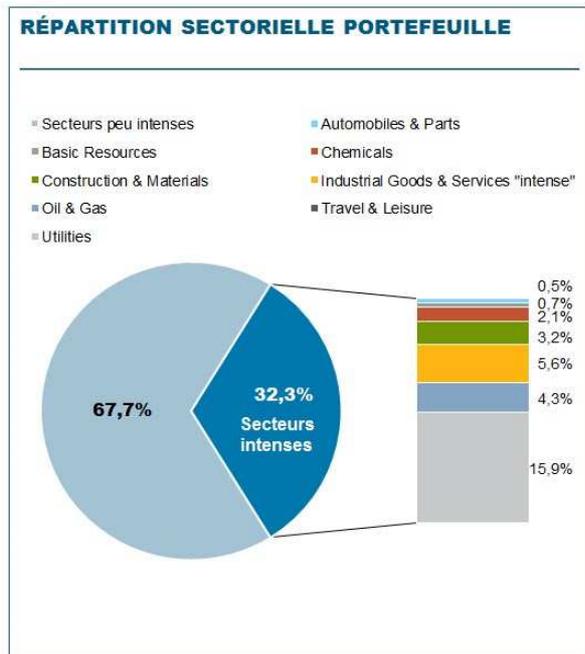
Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

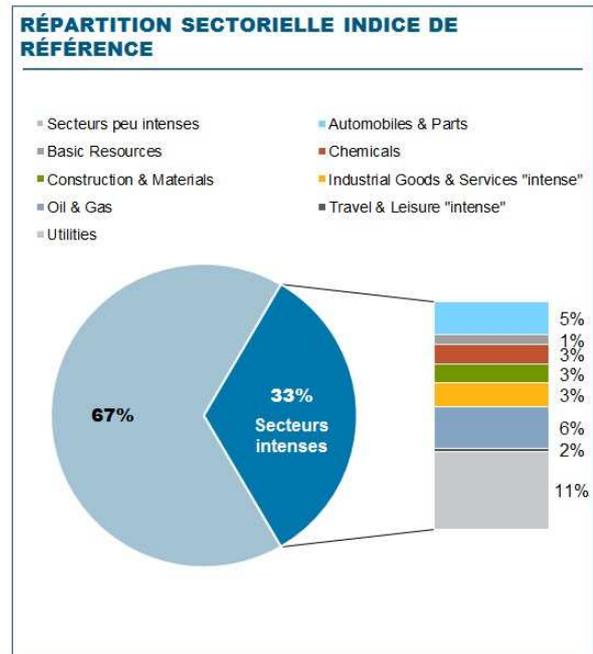
- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...,

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises

A fin décembre, la répartition sectorielle des encours émetteurs privés du portefeuille, entre secteurs intenses et peu intenses en émissions carbone, était la suivante

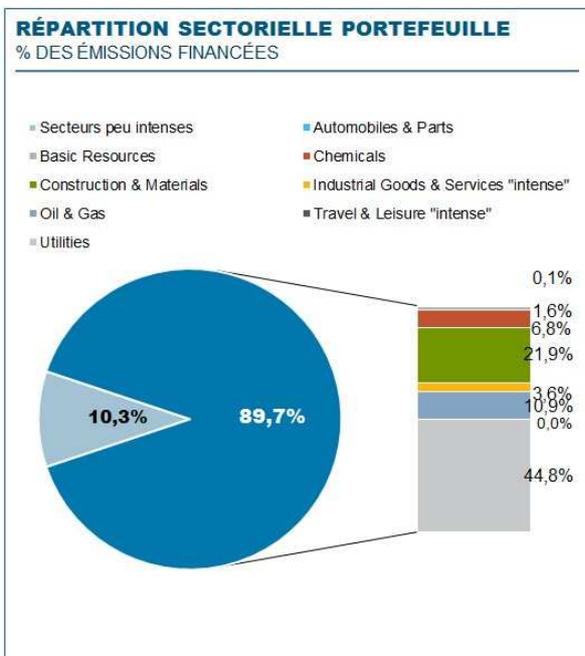


Source : OFIAM, au 31/12/2016

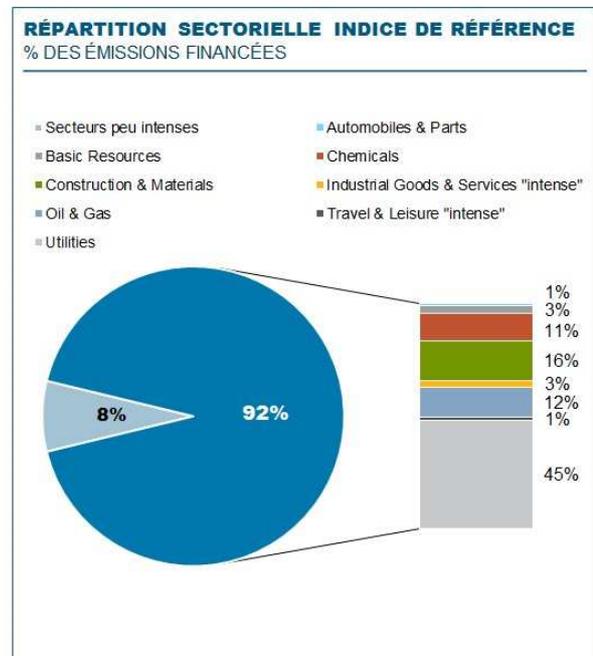


Source : OFIAM, au 31/12/2016

Les émissions financées du portefeuille émetteurs privés étaient générées à 89.7 % par ces secteurs intenses, qui représentaient 32.3% de l'encours.



Source : OFIAM, au 31/12/2016



Source : OFIAM, au 31/12/2016

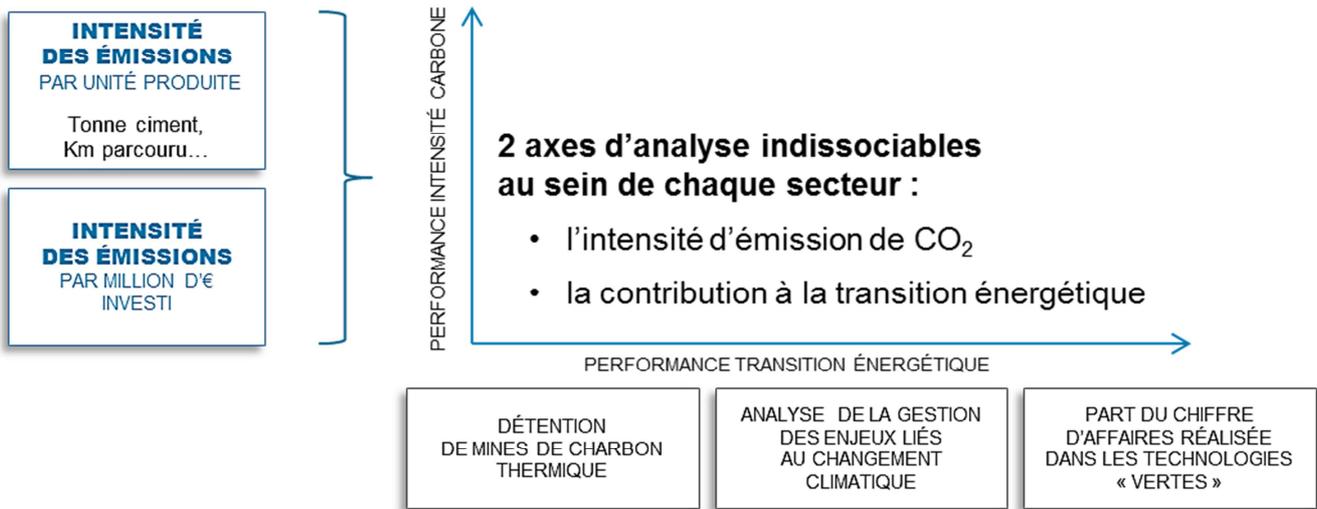
2.2.2. Méthode d'analyse TEE

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le Pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an, outre l'empreinte carbone du portefeuille figurant au paragraphe précédent, une analyse TEE de ces émetteurs.

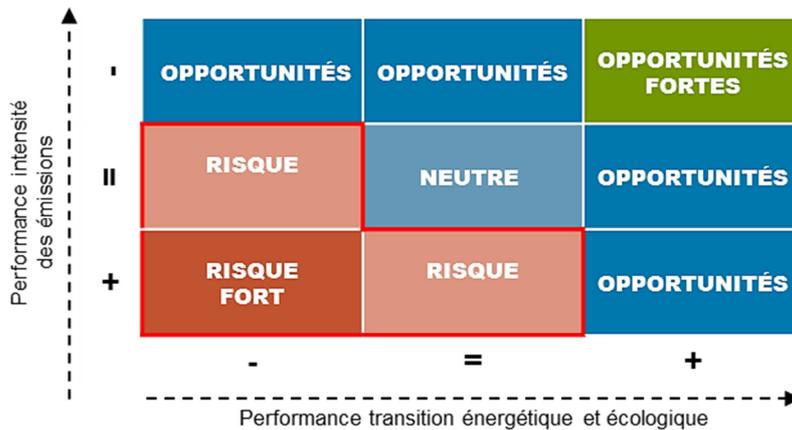
Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone (Automobile, Chimie, Matériaux de construction, Pétrole et Gaz, Services aux collectivités...)

L'analyse est réalisée selon deux axes :

- L'intensité carbone des activités de l'entreprise
- L'implication de l'émetteur dans la transition énergétique



Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est ainsi obtenue



À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

2.2.3. Émetteurs présentant des risques et/ou des opportunités au regard de la TEE

Comparaison de la présence d'émetteurs détenant des mines de charbon thermique dans l'indice de référence et dans le portefeuille

Les entreprises qui produisent du charbon sont non seulement très émettrices de Gaz à Effet de Serre, mais ont également un très fort impact environnemental de manière plus générale. Deux types de charbon existent : le charbon thermique, utilisé comme source d'énergie (production d'électricité par exemple) et le charbon métallurgique, utilisé dans les processus de production de l'acier. Contrairement au charbon thermique qui peut être remplacé par une autre source d'énergie, le charbon métallurgique n'a pas de solution de substitution à ce jour.

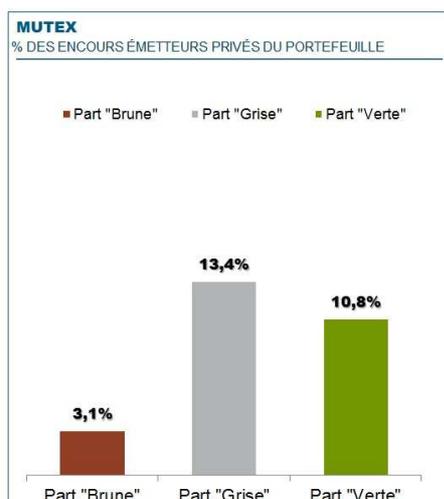
PRÉSENCE D'ÉMETTEURS QUI DÉTIENNENT DES MINES DANS LE CHARBON THERMIQUE		
SOCIÉTÉ	Indice de référence	% ENCOURS ÉMETTEURS PRIVÉS
BHP BILLITON LTD	0,5%	0,5%
CEZ AS	0,2%	-
GLENCORE PLC	0,4%	-
Rio Tinto PLC	0,1%	0,2%
RWE	0,3%	-
SOUTHERN	0,1%	-
Wesfarmers Ltd	0,1%	-
TOTAL	1,7 %	0,7 %

Source : OFIAM, au 31/12/2016

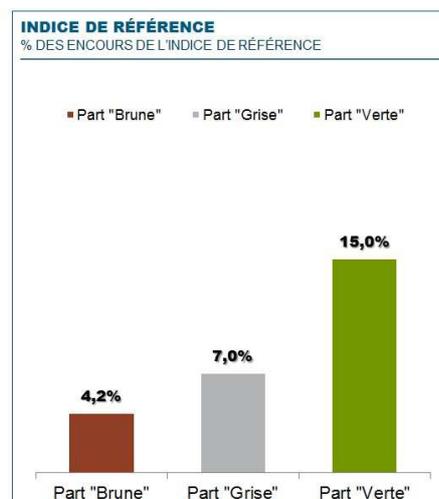
Présence dans les énergies fossiles et/ou les technologies vertes

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'émetteurs :

- Détenant des réserves de combustibles fossiles, désignés par le terme « Part brune » d'émetteurs privés du portefeuille
- Proposant des solutions dans les technologies « vertes » : énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte pour un montant significatif de leur Chiffre d'Affaires (10 % minimum). Ces émetteurs sont désignés par le terme « Part verte »
- Détenant des réserves de combustibles fossiles mais proposant simultanément des technologies « vertes » (pour au moins 10% de leur Chiffre d'Affaires). Ces derniers sont désignés par le terme « Part grise ».



Source : OFIAM, au 31/12/2016



Source : OFIAM, au 31/12/2016

2.2.4. Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique

Le scénario 2°C

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines.

Sur la base de ce constat, les gouvernements à l'échelle mondiale ont commencé à agir afin de limiter ces rejets de GES avec le protocole de Kyoto signé en 1997 et mis en application en 2005, puis l'accord de Copenhague en 2009 (limitation du réchauffement à 2°C) et enfin lors de la COP 21 avec l'accord de Paris du 15 décembre 2015 qui vise à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

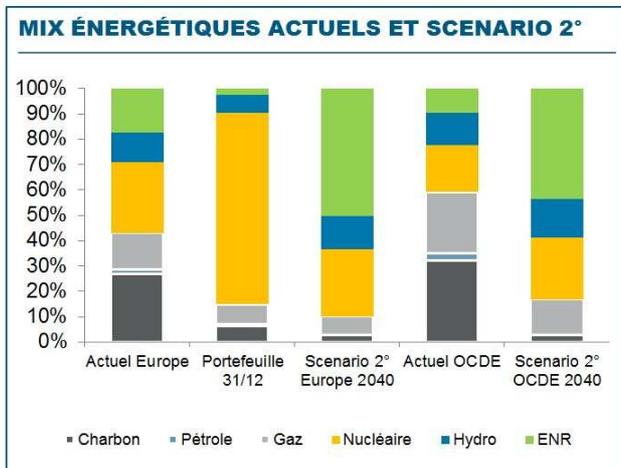
L'AIE comme référence

Sur la base de cet objectif de limitation de la température mondiale à 2°C, l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial afin, selon certaines probabilités, de tenir cet engagement. Ce dernier est en quelque sorte la feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à atteindre l'objectif 2°C. Ainsi, l'AIE propose une estimation du mix énergétique mondial tel qu'il devrait être à horizon 2040.

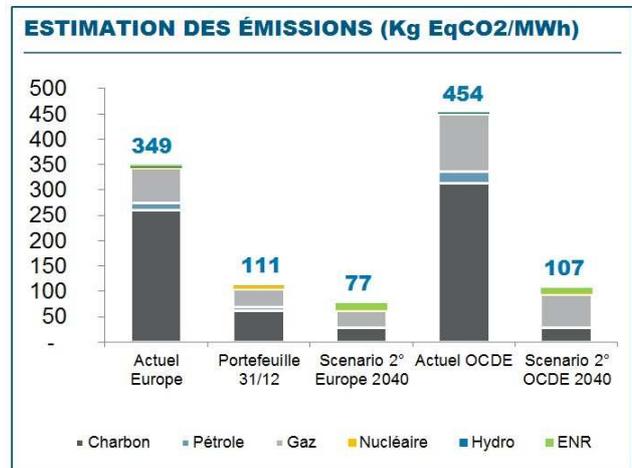
L'alignement des investissements dans des producteurs d'électricité avec la trajectoire 2°C

Cette analyse a pour objectif d'évaluer l'alignement des entreprises productrices d'électricité détenue en portefeuille avec le scénario 2°C préconisé par l'AIE. Cette démarche s'inscrit au-delà de l'estimation de l'empreinte carbone du portefeuille et de l'évaluation de l'implication des émetteurs en portefeuille dans la transition énergétique et écologique, telles que présentées aux paragraphes précédents.

Le graphique de gauche compare le mix énergétique des producteurs d'électricité dans lesquels Mutex investi, au mix énergétique moyen en Europe et dans l'OCDE, actuellement et tel qu'il serait dans le respect du Scénario 2°. Le graphique de droite est une estimation des émissions de Gaz à Effet de Serre correspondantes. Il permet de visualiser le positionnement des producteurs d'électricité en portefeuille par rapport à ce Scénario.



Source : IAE/ OFI AM



Source : IAE/ OFI AM

3. EMETTEURS PUBLICS

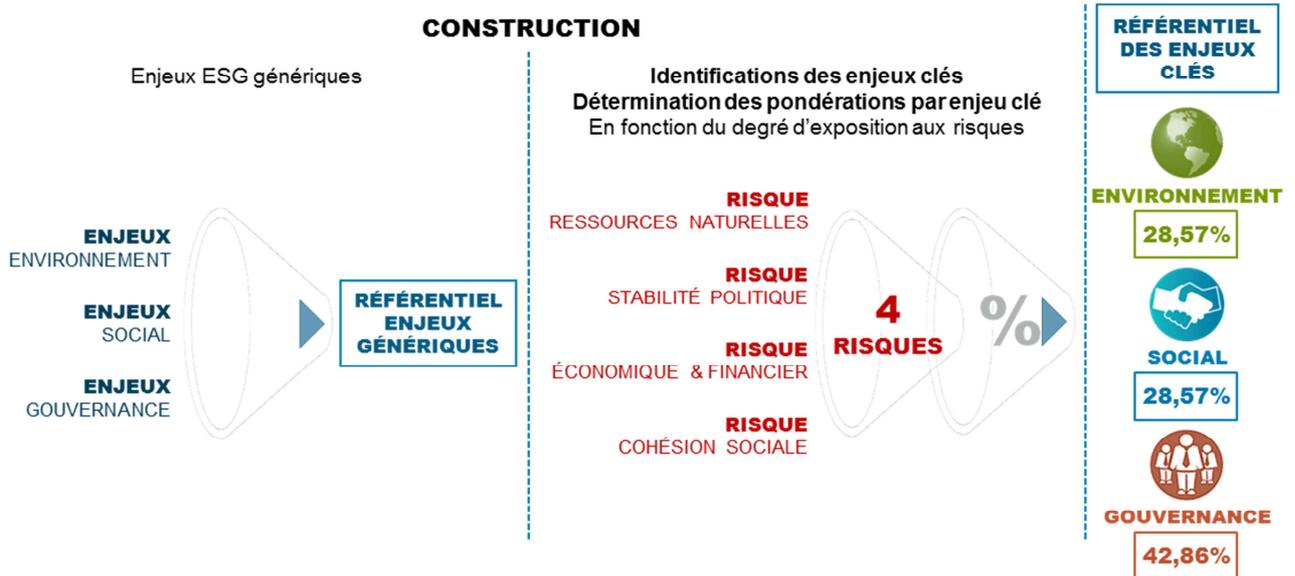
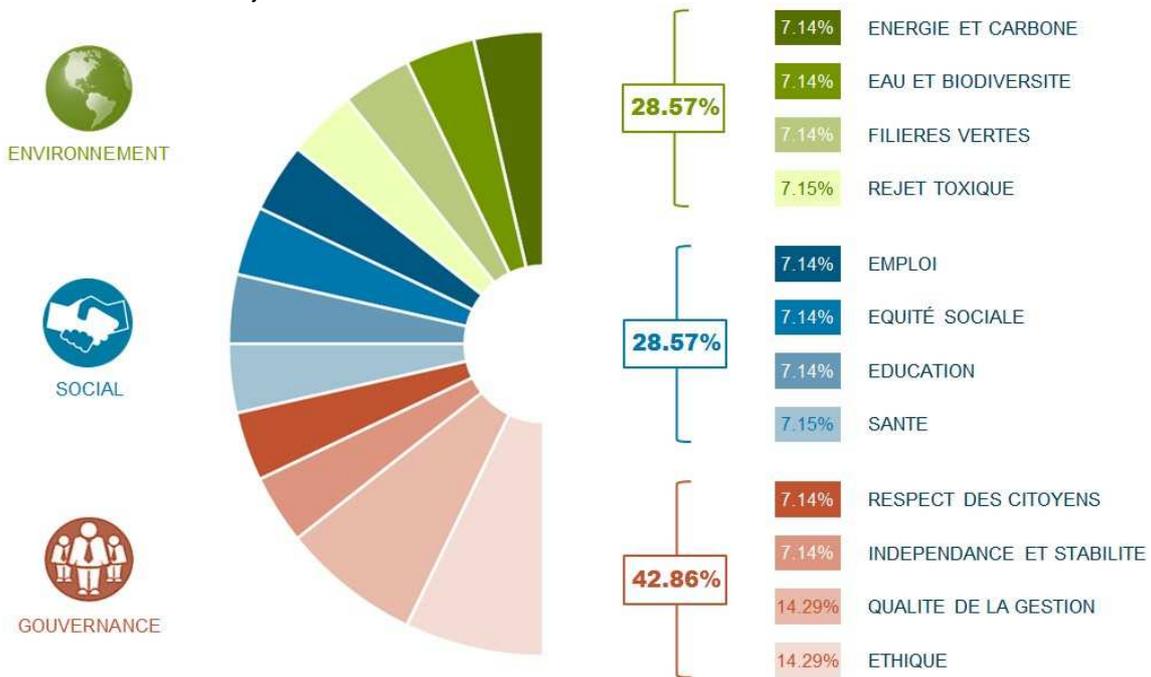
3.1. ANALYSE ESG

L'analyse ESG (Environnementale, Sociétale et de Gouvernance) est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

3.1.1. Nature des critères ESG pris en compte

A partir d'une liste générique fondée sur l'étude des textes internationaux et de référence du développement durable, le Pôle ISR d'OFI AM a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques extra-financiers

Ce référentiel est constitué de 12 enjeux :



3.1.2. Raisons du choix des critères ESG retenus

Ces critères ont été retenus car ils sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un Etat en faveur du Développement Durable

Sur la thématique du Changement Climatique, les critères analysés sont les suivants :

3.1.3. Critères environnementaux liés au changement climatique

- Des critères concernant la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre

Pour les Etats, l'enjeu analysé est l'enjeu « Energie et carbone », qui évalue la capacité de l'Etat à limiter son empreinte carbone (émissions de CO₂, respect des engagements internationaux (COP21), recours au fret par la route), ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique (consommation d'énergie globale, dépendance au pétrole).

- Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

L'enjeu analysé est celui du « Développement des filières vertes » qui évalue la capacité de l'Etat à développer de nouvelles filières économiques et à promouvoir la transition énergétique et écologique. Cet enjeu est analysé à partir de deux critères : % d'électricité provenant de sources renouvelables et recyclage des déchets municipaux.

• Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG des Etats est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'information publiques

- OCDE, Eurostat, ONU, Banque Mondiale, AEIA (Agence Internationale à l'Energie Atomique), Freedom House et Transparency International

Elle est complétée par une veille sur l'actualité ESG des Etats.

3.1.4. Méthodologie et résultats de l'analyse ESG

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque Etat pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats.

Cette analyse se traduit par une notation de chaque Etat. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement fait de l'attribution d'un Score sur une échelle de 0.5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

Une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque Etat, au sein de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG :

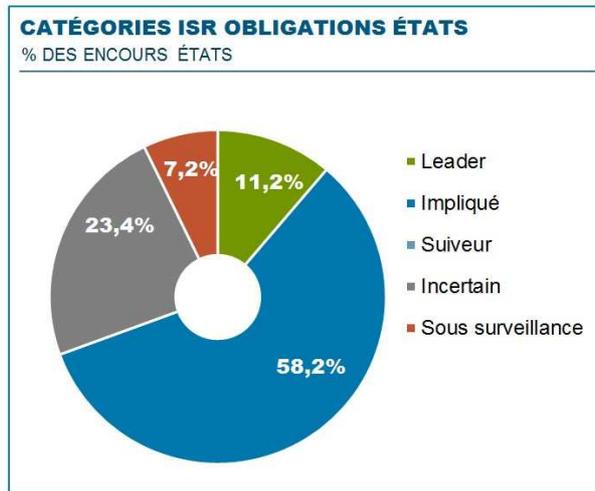
- SOUS SURVEILLANCE : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15% des émetteurs de l'univers.

Les autres émetteurs sont répartis en 4 catégories égales en nombre d'émetteurs :

- INCERTAINS : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- SUIVEURS : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- IMPLIQUÉS : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- LEADERS : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

3.1.5. Résultats de l'analyse au 31 décembre 2016

En ce qui concerne les émetteurs « Etats et assimilés » détenus directement, 100 % étaient couverts par une analyse ESG. La répartition par catégories ISR était la suivante :



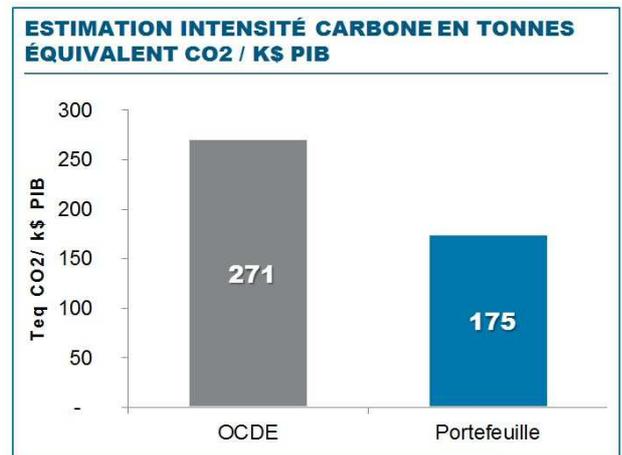
Source : OFI AM au 31/12/2016

3.2. APPRECIATION DE LA CONTRIBUTION AU RESPECT DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

• Évaluation de l'empreinte carbone

Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des Etats publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par millier de dollar de PIB.

La moyenne pondérée des obligations d'Etat détenues en portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE.



Source : OFI AM, au 31/12/2016

4. INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

4.1. CHANGEMENTS EFFECTUES SUITE A L'ANALYSE

4.1.1. Intégration de l'analyse ESG dans la politique d'investissement

La prise en compte de l'analyse ESG dans la politique d'investissement s'inscrit dans une démarche progressive :

La première phase a été une étape d'identification des enjeux, réalisée grâce :

- à une analyse détaillée de nos investissements par le service d'analyse ISR d'OFI AM, réalisée depuis 2011
- à une formation aux enjeux ESG et TEE liés aux investissements, suivie par les membres du Comité Financier. Cette formation avait pour objectif d'acquérir un niveau de maîtrise du sujet nécessaire pour interpréter la portée des résultats de l'analyse du portefeuille et définir un plan d'action.

La seconde phase, en cours de déploiement en 2017, consiste en :

- la réalisation d'un suivi plus formel des risques ESG liés à nos investissements, via la souscription à un abonnement mensuel d'analyse des controverses ESG concernant les émetteurs.
- la sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG, via l'arrêt de toute acquisition de titres détenus en direct, dont l'émetteur est simultanément en catégorie ISR « Sous Surveillance » et identifié comme présentant un niveau de controverse ESG élevé. Cette évolution de la sélection concerne l'ensemble des mandats pour les titres vifs et OPC dédiés gérés par OFI AM.

4.1.2. Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur cette thématique.

Lors de la survenance d'éventuelles controverses ESG concernant un émetteur détenu en portefeuille, en fonction du sujet et de l'importance de la controverse, MUTEX pourra être conduite à engager un dialogue avec ce dernier pour contribuer à une meilleure prise en compte de l'importance de ces enjeux pour les investisseurs.

Par ailleurs, MUTEX a validé la politique de vote du groupe OFI Asset Management qui vise à défendre les intérêts des actionnaires dans le respect des principes de l'ISR.

Cette politique de vote s'exprime principalement à travers le domaine de la gouvernance d'entreprise (cf. graphique ci-dessous), par exemple en votant contre des nominations de membres jugés insuffisamment indépendants ou contre des rémunérations pour les mandataires sociaux paraissant injustifiées.

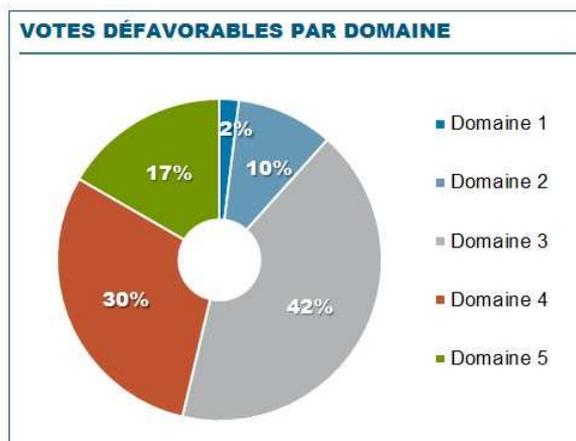
En 2016, les droits de votes ont été exercés lors de 61 Assemblées Générales, soit un taux de participation de 100%

Sur les 913 résolutions présentées lors de ces AG, il y a eu 28% de votes défavorables

La répartition des votes défavorables par domaine de vote était la suivante

8 DOMAINES DE VOTE	
DOMAINE 1	La société, les droits des actionnaires, les statuts
DOMAINE 2	Les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice
DOMAINE 3	Le gouvernement d'entreprise
DOMAINE 4	Les éléments de rémunération
DOMAINE 5	La structure du capital et le financement des activités de la société
DOMAINE 6	Les fusions/acquisitions et cessions d'actifs
DOMAINE 7	Les décisions de gestion
DOMAINE 8	Les enjeux environnementaux et sociaux

[Cliquez pour modifier la source](#)



NB: Aucun vote défavorable pour les domaines 6, 7 et 8.
Source : OFI AM – Exercice 2016